



INTERCO
JUSTICE

Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

EPM Marseille : une situation critique qui appelle des réponses immédiates

Après la parution au journal officiel, le 29 août dernier, du rapport alarmant de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté préconisant la fermeture, au moins partielle, de l'établissement et avant le rendu du rapport de l'Inspection Générale de la Justice attendu pour la fin du mois de septembre, la **CFDT**, avec d'autres organisations syndicales, a été reçue par le nouveau Directeur de la PJJ, Monsieur Thomas LESUEUR, lors de sa venue à l'EPM, le 3 septembre dernier. 45 minutes bien trop courtes d'un entretien auquel participait aussi le Directeur Territorial des Bouches du Rhône et la Directrice Interrégionale de la PJJ Sud-est.

Les alertes sont anciennes et elles ne semblent pas avoir été suivies d'effets : le manque récurrent d'effectif conduit à un "surenfermement" des enfants, des mises à l'isolement, pas ou peu d'accès à l'enseignement et aux activités socio-éducatives. Viennent s'y ajouter des difficultés d'accès aux soins, de la malnutrition, un manque d'hygiène ainsi que des locaux excessivement dégradés et indignes.

L'ensemble de ces facteurs conduit à une "incapacité des surveillants et des éducateurs à exercer leur mission conjointe, de même que toute action de réinsertion et de prévention de la récidive".

Si la **CFDT** n'est pas favorable à une fermeture, car une telle décision aggraverait la situation des mineurs incarcérés faute de solutions alternatives adaptées, **la CFDT demande des mesures fortes et sans délai afin de garantir le respect de la dignité des enfants détenus, leur intégrité physique et psychique et leurs droits fondamentaux.**

La **CFDT** a rappelé que la crise actuelle de l'EPM de Marseille est le fruit d'un manque d'anticipation et de réaction et appelle à un plan d'action structuré, suivi et co-construit dans l'intérêt des mineurs et des professionnels pour lequel elle propose cinq axes de travail :

- Le recrutement et le profilage des postes pour éviter le simple renfort quantitatif sans cohérence,
- La formation qui doit être commune PJJ / AP, régulière et continue,
- Le lien surveillant / éducateur,
- Le lien EPM / services de Milieu ouverts et établissements de placement,
- L'attractivité et la fidélisation en EPM

Enfin, la **CFDT** demande à être associée au suivi du plan d'action et plus généralement à la mise en place d'un comité de pilotage partagé administration / OS pour l'ensemble des lieux de privation de liberté.

22 septembre 2025